Concise, le 23 mai 2024

Au Conseil Communal de Concise

<u>Concerne</u>: Comptes 2023 / Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Formée de Mesdames Olivia Croci et Carole Grossrieder suppléante, Messieurs Jean-Gabriel Torres, Michaël Hottinger, Dimitri Cand et David Fasola, président, la commission de gestion s'est réunie au complet les 13 et 21 mai chez David Fasola puis Jean-Gabriel Torres que nous remercions pour leur accueil.

La séance du 17 mai s'est déroulée dans la salle de Municipalité en présence de Mme Sandrine Aebischer, boursière, Messieurs Claude Jaggi, syndic, et David Romero, municipal des finances. Pour raisons familiales, Madame Olivia Croci n'a malheureusement pas pu être présente. Nous remercions Mme Aebischer pour la qualité de la tenue des comptes et pour ses réponses rapides. Nos différentes demandes et compléments d'informations ont été honorés à satisfaction et nous remercions la Municipalité pour sa collaboration. La matinée s'est terminée par la visite du nouveau local des archives, de l'abri PC et du local des pompiers.

Comptes communaux 2023

La commission a pris connaissance du rapport du 3 mai 2024 de Fidaceb S.A. à Yverdon, suite à un examen succinct des comptes communaux de notre Commune. Cette dernière a également contrôlé les comptes 2023 de la STEP Concise-Corcelles, de l'EIESP (Entente intercommunale eau sous pression) ainsi que de la Voirie Intercommunale.

Sur la base du *Préavis municipal n°* 36/2024, du *Bilan au* 31.12.2023, des *Comptes de fonctionnement* 2023, des *Comptes d'investissement* 2023 et du *Budget* 2023, il a ensuite été procédé aux vérifications que stipulent les instructions officielles et selon les dispositions légales en vigueur. La commission de gestion a en particulier contrôlé la corrélation avec le budget 2023 ainsi que les variations par rapport aux comptes 2022.

L'analyse des comptes a généré un certain nombre de remarques, questions ou demandes d'informations de notre part et nous vous rapportons ci-dessous les réponses et explications les plus relevantes.

Compte de fonctionnement (chapitre 3)

102 MUNICIPALITE

3091.00 FRAIS DE FORMATION

Les municipaux n'ont pas suivi de formation en 2023 par manque de temps.

110 ADMINISTRATION

3011.00 SALAIRES

Une partie de l'augmentation est due à l'engagement d'une auxiliaire administrative à raison de 3h par semaine par l'intermédiaire de Pro Infirmis. Elle travaille à entière satisfaction et l'augmentation de son temps d'activité souhaitée par la commune n'est actuellement pas envisageable.

3653.06 AIDES, DONS, SUBVENTIONS

Les subventions doivent profiter au village. Les demandes sont analysées et certaines sont refusées. Certaines sociétés devront justifier leur demande de dons et être transparentes sur leurs comptes.

A noter une subvention de CHF 15'000.- à la société du Giron du Nord 2025 sous la forme de bois comptabilisé au compte 320/4355.00. Un prêt sans intérêt jusqu'à fin 2025 de CHF 10'000.- a de plus été débloqué en 2024 pour assurer un fond de caisse en début de travaux.

150 AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

4523.00 Subvention ADNV

La subvention de CHF 1500.- reçue en 2022 n'a pas été remboursée à ce jour et nous n'avons pas obtenu d'explication sur l'état du projet BoxUp au bord du lac.

160 TOURISME

3653.05 Maison des Terroirs et Office du Tourisme

Nous constatons avec dépit qu'il n'y a toujours pas eu d'assemblée générale. Elle devrait avoir lieu le 4 juin 2024 mais aucune convocation n'a été envoyée à notre connaissance. La révision des comptes devrait être faite le 24 mai 2024. Si l'assemblée générale n'a pas lieu, nous conseillons une résiliation immédiate du contrat.

3657.00 ADNV- participation étude régionale

Les résultats de cette étude n'ont pas pu être obtenus. Nous supposons qu'il s'agit d'une étude concernant un futur P+R (Parkings-Relais) des CFF. La mise en place d'un tel parking payant nécessiterait une révision complète du règlement de parcage dans le village.

180 TRANSPORTS PUBLICS

3517.00 Participation au trafic régional

Les quais de la gare de Concise ne sont toujours pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes ou aux vélos. Nous nous posons la question de savoir quand aura lieu la mise en conformité à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). De plus, notre gare est toujours en attente d'un abri à vélos.

210 IMPÔTS

4062.00 Taxes sur les divertissements

Le faible revenu de ce poste (CHF 7.50) ne reflète de loin pas le potentiel de divertissement du village puisque deux manifestations n'ont pas encore été taxées. L'ampleur de ce montant justifie toutefois qu'il s'agit du dernier exercice d'encaissement de cette taxe.

220 SERVICES FINANCIERS

3302.01 Amortissement des titres et placements

La commune a amorti 100% des actions de la salle de gymnastique de Borné Nau sur conseil du fiduciaire, étant donné que ces actions n'ont aucune valeur. Par cohérence, nous conseillons un amortissement de l'ensemble des actions restantes.

310 TERRAINS

3185.00 Etudes et honoraires divers

Les frais d'avocat, même en cas de gain juridique, restent à la charge de la commune.

4232.02 Location terrains chalets

Les prix de location des chalets n'ont pas été mis à jour en raison d'échéances décalées des baux. La moitié des droits de superficie ont d'ailleurs été renouvelés pour 20 ans en 2023.

322 CAVASSON

Afin de rendre cet endroit encore plus sympathique, nous avons appris que la Municipalité souhaite améliorer le couchage.

351 GRANDE SALLE

3185.00 Etudes et honoraires divers

En raison d'une utilisation scolaire, un bilan amiante a été demandé par le canton. Ce dernier a confirmé la présence d'amiante dans la colle de faïences. Le danger sanitaire n'est présent qu'en cas de rénovation, il faudra en tenir compte lors de futurs travaux.

420 URBANISME

3189.04 Plan général d'affectation (PGA)

Le PGA est devenu PACom (Plan d'Affection Communal) en 2019.

430 ROUTES

4659.02 Autres participations de tiers

Le prix d'achat du radar est de CHF 5'793.20, sans participation du TCS possible, dont 40% pris en charge par la commune de Corcelles. Les premiers enseignements sont intéressants même si l'outil ne permet pas d'obtenir des analyses statistiques aussi facilement qu'initialement espéré.

473 PORT DE PLAISANCE

3121.00 Consommation d'eau

Nous constatons une forte augmentation de la consommation d'eau avec 403 m3 en 2023. La Municipalité n'est pas en mesure de la justifier. Ceci est d'autant plus troublant que la consommation d'eau des citoyens a baissé de 10%. Nous demandons un contrôle des installations du port afin de comprendre (Fuites ? Effet du nouveau compteur ? Autre ?).

3151.01 Frais de mise à terre et mise à l'eau

Pour la troisième année consécutive, nous constatons malheureusement à nouveau que les habitants de Concise financent la mise à l'eau des bateaux. Après analyse détaillée, nous remarquons que les déplacements des bateaux jusqu'à la grue sont facturés à la commune par Offshore Performance. Il nous semble légitime que ces frais soient pris en charge par les propriétaires, ce qui équilibrerait les comptes avec la location de la grue (poste 473/4359.05).

4249.01 Revenu s/période antérieure

Il s'agit d'une erreur de mise à jour d'un droit de boucle. Pour mettre en conformité l'ensemble des droits de boucle, des documents ont été demandés aux propriétaires en 2022. Nous espérons que tout sera à jour fin 2024.

4351.01 Vente carburant (station essence)

Nous constatons une forte diminution de la vente de carburant probablement en raison de l'augmentation du coût de la vie. La marge est stable à CHF 0.20 par litre.

Bilan au 31 décembre 2023 (chapitre 5)

La réconciliation des actifs transitoires, des passifs transitoires et des débiteurs a été effectuée et n'a pas présenté de différence.

La nouvelle parcelle 1769 est toujours louée au même tarif depuis l'achat du terrain par la commune.

Conclusion

Cet exercice comptable boucle avec un excédent de revenus de CHF 1'029'553.59, alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 506'770.-.

Cela est entre-autre dû à des revenus d'impôts supplémentaires sur les revenus des personnes physiques, sur les successions et sur les frontaliers (CHF 2'616'963.49).

Nous tenons à rappeler que les résultats comptables positifs d'une commune n'ont aucune incidence sur la péréquation financière. Seuls les revenus d'impôts sont déterminants.

En raison du changement de plan comptable en 2025 (MCH2), les fonds de réserves non réglementés devront être dissouts. Nous recommandons l'élaboration des règlements souhaités en anticipation.

La commission tient tout particulièrement à féliciter la boursière pour l'excellence de son travail ainsi que la très bonne présentation des comptes, annotés de nombreux commentaires très utiles.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2023 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Pour la Commission de gestion :

Olivia Croci

Dimitri Cand

Michaël Hottinger

Carole Grossrieder

Jean-Gabriel Torres

David Fasola, Président